



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018-080**

Objet :
**Convention Hérault Habitat pour le parc de la
résidence Pablo Picasso – route de Lagamas.
Juin 2018 à juin 2021.**

Délibération affichée le : **29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs : BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à VAILHE Bruno - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

Absents : LEROY Annie - POURTIER Jean Luc - EDMOND-MARIETTE Gérard - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne
Convocation du 19 juin 2018

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de signer une convention de partenariat avec Hérault Habitat pour la mise à disposition et l'entretien du parc situé à proximité de la résidence Pablo Picasso - route de Lagamas.

Cette convention est conclue pour 3 ans de juin 2018 à juin 2021 et fixe les engagements de chacune des parties.

Il convient, en conséquence, d'accepter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **24 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTÉ** la convention de partenariat avec Hérault Habitat pour la mise à disposition et l'entretien du parc situé à proximité de la résidence Pablo Picasso - route de Lagamas, pour une durée de 3 ans de juin 2018 à juin 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180626-DEL2018-080-DE
Date de télétransmission : 27/06/2018
Date de réception préfecture : 27/06/2018